



Direction Générale des Services

Direction de l'Éducation et de la Jeunesse

ZZ-Service des Sports

Affaire suivie par : Véronique Quéré
Poste: 79/57

2018-CP-6452

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 22 juin 2018

POLITIQUE C02 JEUNESSE

**AIDES ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS "JEUNESSE",
PARTICIPATION FINANCIÈRE ILES DE LOISIRS**

Code C0201
Secteur Activités jeunesse et îles de loisirs
Programme Aides annuelles aux associations « Jeunesse »

Données financières	Fonctionnement
Enveloppes de financement	CP
Montant actualisé	20 000 €
Montant déjà engagé	0 €
Montant disponible	20 000 €
Montant réservé pour ce rapport	12 278 €

Code C0201
Secteur Proposer un accueil, un soutien, une écoute et des animations aux adolescents
Programme Bases de plein air et de loisirs des Yvelines

Données financières	Fonctionnement
Enveloppes de financement	CP
Montant actualisé*	774 946 €
Montant déjà engagé	0 €
Montant disponible	774 946 €
Montant réservé pour ce rapport	771 275 €

*sous réserve du vote des crédits au budget supplémentaire.

Le présent rapport a pour objet de vous proposer d'allouer :

- des subventions de fonctionnement pour 7 associations affiliées à la Fédération des Foyers Ruraux pour un montant de 12 278 €,
- la participation financière annuelle à chacune des trois Iles de Loisirs implantées en Yvelines, au titre de l'exercice 2018, pour un montant total de 771 275 €.

I - Aides de fonctionnement aux foyers ruraux

Depuis 2016, le dispositif d'aides de fonctionnement aux associations du secteur « Jeunesse » est ouvert uniquement aux associations agréées auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, affiliées auprès de la Fédération des Foyers Ruraux, et répondant aux critères de recevabilité arrêtés par l'Assemblée Départementale, le 28 avril 2000.

Au titre de 2018, 7 associations vont bénéficier d'une subvention pour un montant total de 12 278 €. Vous trouverez, en annexe I à la délibération, le détail de ces propositions de subventions établies sur la base des critères détaillés en annexe au rapport.

II – Les Iles de loisirs

1 SMEAG DE L'ILE DE LOISIRS DE SAINT QUENTIN EN YVELINES

L'Ile de Loisirs de Saint Quentin-en-Yvelines, est gérée par le Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint Quentin-en-Yvelines. Suivant ses statuts, les dépenses d'exploitation non couvertes par les recettes de gestion sont réparties à part égale entre le Département des Yvelines et la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin-en-Yvelines.

Au titre de l'exercice 2018, je vous propose d'allouer une participation de 418 095 € couvrant le déficit de 2017 ainsi qu'un reliquat de 90 € sur le déficit 2016.

Pour mémoire, la participation du Département au déficit de 2016 s'élevait à 444 459,44 €.

2 SMEAG DE L'ILE DE LOISIRS DU VAL DE SEINE

Le Conseil Départemental participe pour moitié au déficit d'exploitation, l'autre moitié étant répartie entre les communes de Verneuil sur Seine, Vernouillet, Triel et les Mureaux, au prorata du nombre de leurs habitants.

Pour l'exercice 2018, je vous propose de reconduire le montant, fixé contractuellement de 120 000 € alloué lors des exercices précédents.

3 SMEAG DE L'ILE DE LOISIRS DES BOUCLES DE SEINE

Les statuts de cette base, entérinés par l'arrêté du 12 mars 2001, ont fixé une participation aux dépenses de fonctionnement de la manière suivante : 50 % par le Département, les autres 50 % entre la CAMY pour 49 % et les communes de Moisson et de Mousseaux au prorata de leur nombre d'habitants pour 1 %. Notre participation est calculée par l'application d'un coefficient défini par l'indice du bâtiment BT 01 au 1^{er} janvier de chaque année divisé par celui de janvier 2001. La base de calcul est une dotation annuelle minimale incompressible fixée en 2001 à 45 734 € en ce qui concerne la part incombant au Conseil départemental.

En décembre 2017, une décision modificative du budget 2017 de l'Île de loisirs a été votée, ajustant ainsi les inscriptions budgétaires en section de fonctionnement, en fonction de la réalité des besoins de l'Île de Loisirs des Boucles de Seine. Ainsi la participation pour l'année 2017 du Conseil départemental s'est vue augmenter de 48 729 €.

L'Île de loisirs des Boucles de Seine a voté lors de son Conseil syndical de mars 2018, une augmentation de la dotation statutaire des quatre collectivités afin d'équilibrer le budget et de limiter le déficit. En effet, depuis des années, les recettes de régie ont été surestimées et les objectifs ne sont pas atteints.

Pour l'exercice 2018, je vous propose d'allouer une participation de 184 451 € ainsi qu'un reliquat de 48 729 € couvrant le déficit 2017. Pour mémoire en 2017, la participation s'élevait à 68 990, 49 €

Si ces propositions vous agréent, je vous invite à adopter les termes de la délibération suivante :